



université  
PARIS-SACLAY

LA MAISON  
DU DOCTORAT

# Programme doctoral conjoint de l'Université Paris-Saclay et du China Scholarship Council



## Table des matières

|  |   |
|--|---|
| <b>Appel à projets et à candidatures Chinese Scholarship Council (CSC) en partenariat avec l'Université Paris-Saclay</b> ..... | 2 |
| <b>Les différentes étapes de la procédure de candidature</b> .....   | 3 |
| Étape 1 : Collecte des sujets de thèses .....  | 3 |
| Étape 2 : Diffusion des sujets de thèse .....  | 4 |
| Étape 3 : Candidatures des étudiant.e.s chinois.e.s .....  | 4 |
| Étape 4 : Examen du couple sujet/candidat par le FSD/HFDS .....  | 5 |
| Étape 5 : Admissibilité en doctorat par les écoles doctorales de l'Université Paris-Saclay .....                               | 5 |
| Étape 6 : Validation des candidatures .....  | 5 |
| Étape 7 : Sélection par le CSC des candidats lauréats d'un financement .....   | 6 |
| <b>Récapitulatif du calendrier</b> .....   | 6 |
| <b>Informations utiles</b> .....   | 7 |
| <b>Contacts</b> .....  | 7 |

## Appel à projets et à candidatures Chinese Scholarship Council (CSC) en partenariat avec l'Université Paris-Saclay

L'Université Paris-Saclay (UPSaclay) et le Chinese Scholarship Council (CSC) ont reconduit en 2020 un accord qui prévoit le financement par le gouvernement chinois de 50 doctorant.e.s chinois.e.s par an, à hauteur de **1350 euros/mois**.

Les conditions de dépôt de candidature auprès de l'Université Paris-Saclay sont :

- Les candidat.e.s doivent être citoyen.ne.s de la République Populaire de Chine ;
- Les étudiant.e.s chinois.e.s en Master à l'Université Paris-Saclay et dans les universités à l'étranger sont également éligibles;
- Les candidat.e.s doivent satisfaire aux critères de sélection :

**fixés par les Ecoles Doctorales de l'Université Paris-Saclay**

**fixés par le CSC <http://apply.csc.edu.cn>**

Les étudiants.es sélectionnés.es doivent être admis par l'une des écoles doctorales de l'Université Paris-Saclay et s'inscrire chaque année, en payant les frais d'inscription (frais de scolarité et CVEC).

Les doctorant.e.s lauréat.e.s effectueront leur doctorat dans une des Écoles Doctorales de l'Université Paris-Saclay.

## Les différentes étapes de la procédure de candidature

### Étape 1 : Collecte des sujets de thèses

Mise en ligne des sujets sur la plateforme ADUM par les directeurs.rices de thèses:

Les directeurs.rices de thèse déposent **un PDF** qui contient le descriptif des sujets **en anglais** sur ADUM ⇒ il faudrait saisir l'**année académique adéquate 2024-2025** et choisir : *Programme Chinese Scholarship Council (CSC) – UPSaclay*

Afficher les propositions de projets doctoraux selon les critères suivants :

|                      |                  |
|----------------------|------------------|
| Année universitaire  | 2024-2025        |
| Sujets en ligne      |                  |
| Sujets attribués     | 2018-2019        |
| Etat des sujets      | 2019-2020        |
| Candidature en ligne | 2020-2021        |
| Type de financement  | 2021-2022        |
| Etat du financement  | 2022-2023        |
| Unité de recherche   | 2023-2024        |
|                      | <b>2024-2025</b> |
|                      | 2025-2026        |

oumis  Archivé  Tous

Ajouter une proposition de projet doctoral

**A partir du 30/06/2023** ⇒ Les directeurs.rices de thèse déposent, **un PDF obligatoirement avec** le descriptif de projet de **20 lignes minimum** sur le portail ADUM **au plus tard le 20/09/2023**.

Les directeurs.rices de thèse devront indiquer les partenariats préexistants avec des institutions françaises ou étrangères et bien renseigner la GS (Graduate School) et la tutelle du laboratoire (CentraleSupélec, CEA, IOGS...etc).

Les Unités de recherche et/ou les écoles doctorales doivent valider les sujets déposés au fur et à mesure et au plus tard le **20/09/2023**

Le FSD et le HFDS procéderont à l'examen des sujets de thèse entre juillet (les premiers sujets déposés) et fin novembre (derniers sujets déposés en septembre).

**NB :** les directeurs de thèse sont invités à se rapprocher de leur Unité de Recherche afin d'être informés du financement minimum demandé par celle-ci.

Si l'Unité de Recherche exige un montant supérieur au montant de cette bourse, la possibilité de verser un complément par votre Unité de Recherche devra être étudiée avant l'accueil du doctorant.

## Étape 2 : Diffusion des sujets de thèse

**01/12/2023 (date indicative) :** début de la diffusion de tous les sujets de thèse qui ont reçu un avis favorable ou un avis réservé par le FSD/HFDS.

### A) Sujets validés par le HFDS pour tous laboratoires confondus :

Aucune démarche n'est à effectuer auprès du FSD/HFDS par le directeur/la directrice de thèse.

### B) Sujets validés par le HFDS pour les laboratoires classés en ZRR :

Le directeur/ la directrice de thèse est invité.e à se rapprocher de son Unité de Recherche, qui effectuera une demande d'autorisation d'accès aux candidats auprès du FSD auquel le laboratoire est rattaché, dès la phase : sélection des candidats.

L'Axe international de la Maison du doctorat devra être informé de l'aboutissement ou non de cette demande dès que possible.

### C) Sujets ayant reçu un avis réservé par le HFDS :

#### 1. Pour tous laboratoires confondus

L'Axe international de la Maison du doctorat transmettra les pièces nécessaires au FSD UPSaclay.

#### 2. Pour les laboratoires rattachés à l'IOGS (Institut d'optique Graduate School)

Le directeur/la directrice de thèse est prié.e de transmettre les pièces nécessaires au FSD auquel dépend son Unité de Recherche et d'informer l'axe international de l'état d'avancement du dossier.

## Étape 3 : Candidatures des étudiant.e.s chinois.e.s

**01/12/2023 :** date d'ouverture du portail pour le dépôt des candidatures.

**IMPORTANT :** les sujets de thèse validés par la FSD/HFSD seront mis en ligne au fur et à mesure de leur validation.

Les candidats chinois devront soumettre les pièces nécessaires pour le traitement de leurs candidatures par l'école doctorale et, déposer les pièces suivantes :

- une copie du passeport en cours de validité
- nom et prénom écrits en chinois
- lieu et date de naissance en français ou en anglais.
- un CV sans interruption de date (toute interruption doit être justifiée)
- le nom de leur établissement d'origine ou le nom de l'établissement de délivrance du dernier diplôme

21/01/2024 : date limite de candidature.

#### Étape 4 : Examen du couple sujet/candidat par le FSD/HFDS

Les Unités de recherche (non classées ZRR), doivent compléter et transmettre à l'axe international dès que possible un formulaire par étudiant, si l'avis initialement rendu est **réservé, au plus tard fin janvier**.

De plus, pour chaque étudiant ayant candidaté sur un sujet réservé, des clauses de propriétés intellectuelles doivent être signées pour transmission à l'axe international.

Les Unités de recherche (non classées ZRR) et qui sont rattachées à Centrale Supélec ou au CEA, doivent compléter et transmettre à l'axe international dès que possible un formulaire par étudiant, si l'avis initialement rendu est **favorable ou réservé, au plus tard fin janvier**.

**De janvier à février (prévisionnel) :** examen des dossiers (sujets/candidats) par le FSD/HFDS.

**Entre mi-février et début mars :** traitement des avis rendus par le FSD/HFDS et leur transmission aux Ecoles Doctorales.

#### Étape 5 : Admissibilité en doctorat par les écoles doctorales de l'Université Paris-Saclay

**Deux auditions seront prévues par les écoles doctorales pour la sélection des candidats**

A. **05/02/2024 :** date limite des retours des avis Écoles doctorales sur les candidatures déposées sur les sujets validés par le FSD

B. **11/03/2024 :** date limite des retours des avis Écoles doctorales pour les candidatures déposées sur des sujets réservés.

#### Étape 6 : Validation des candidatures

**Entre le 15/03/2024 et le 25/03/2024 :** L'axe international doctorat de la Maison du doctorat, communiquera la liste des candidats qui ont été sélectionnés par l'Université Paris-Saclay et, transmettra les attestations mentionnant l'admission du candidat sous réserve

- de l'obtention du financement par le CSC
- de la réalisation de l'inscription à l'Université Paris-Saclay
- de l'obtention de l'avis favorable du FSD

Entre le 15/03/2024 et le 31/03/2024 : dépôt des candidatures sur le site du CSC

## Étape 7 : Sélection par le CSC des candidats lauréats d'un financement

- **Mai 2024** : examen de la recevabilité des dossiers par le CSC.
- **15/06/2024** : publication des résultats des lauréats par le CSC.
- **A partir du 15/06/2024** : transmission par l'axe international doctorat de la Maison du doctorat des attestations aux candidats après la sélection finale des candidats par le CSC.

## Récapitulatif du calendrier

- **Du 30/06/2023 au 20/09/2023** : dépôt des sujets par les directeurs/directrices de thèse.
- **01/12/2023 (date indicative)** : début de la diffusion de tous les sujets de thèse qui ont reçu un avis favorable ou un avis réservé par le FSD/HFDS.
- **Du 01/12/2023 au 21/01/2024** : dépôt des candidatures par les étudiants/étudiantes.
- **De janvier à février (prévisionnel)** : examen des dossiers (sujets/candidats) par le FSD/ HFDS.
- **Entre mi-février et début mars** : résultats FSD/HFDS
- **05/02/2024** : résultats des auditions effectuées par les Écoles doctorales pour les candidatures déposées sur les sujets validés par le FSD/HFDS.
- **11/03/2024** : résultats des auditions effectuées par les Écoles doctorales pour les candidatures déposées sur les sujets réservés par le FSD/HFDS.
- **Entre le 15/03/2024 et le 25/03/2024** : communication des résultats de présélection et délivrance des attestations de préadmission aux candidats/candidates.
- **Du 15/03/2024 au 31/03/2024** : dépôt des candidatures sur le site du CSC
- **Mai 2024** : examen de la recevabilité des dossiers par le CSC.
- **15/06/2024** : publication des résultats des lauréats par le CSC.
- **A partir du 15/06/2024** : transmission par l'Axe international doctorat des attestations aux candidats après la sélection finale des candidats par le CSC.

## Informations utiles

L'Université Paris-Saclay accompagne les lauréat.e.s dans leurs démarches pour

- ✚ obtenir un logement étudiant sur le campus ou des chambres et appartements hors campus lors de la première année de thèse
- ✚ s'informer sur les formalités de dépôt de visa/titre de séjour et sur les procédures d'ouverture d'un compte bancaire.
- ✚ suivre des cours de français pendant au moins la première année.

## Contacts

- Pour toutes questions relatives à la gestion du programme CSC à l'Université Paris-Saclay
  - Axe international de la Maison du doctorat : [csc.phd@universite-paris-saclay.fr](mailto:csc.phd@universite-paris-saclay.fr)
- Pour toutes questions relatives à l'accueil international (visa, logement...)
  - Pôle accueil international : [international.welcomedesk@universite-paris-saclay.fr](mailto:international.welcomedesk@universite-paris-saclay.fr)



